



Mur mitoyen en parpaing non crépi

Par **deps 1**, le 11/03/2022 à 17:29

Bonjour,

Mon voisin a un mur en parpaing de son hangar , mitoyen a mon terrain et juste en face de l'entrée de ma maison. A-t'il le droit de laisser les parpaings brut ou doit il faire un crépi ou un enduit ou autre. Devant la maison c'est vraiment pas joli.

En attente d'une réponse , je vous remercie.

Par **Marck.ESP**, le 11/03/2022 à 18:10

Bonjour

Je vous invite à contacter le service urbanisme de votre mairie, qui peut vous renseigner.

Le PLU en vigueur sur la commune, prévoit-il pour chaque zone l'obligation d'enduire le mur dans le cas d'une maison, d'une clôture ou d'un bâtiment.

Je pense par ailleurs que si le permis de construire incluait un crépis, il y a non conformité.

Par **deps 1**, le 11/03/2022 à 18:24

Merci pour la réponse . J' habite en zone montagne , est ce différent ?

Très cordialement

Par **Marck.ESP**, le 11/03/2022 à 18:53

Je ne pense pas, chaque commune dispose d'un règlement d'urbanisme

Par **beatles**, le 12/03/2022 à 14:35

Bonjour,

[Sujet déjà traité](#) il y a 4 ans 1/2.

Cdt